



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026**

DELIBERATION N°01 - DCM-2026092901

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 28
Votants : 29
Pour : 25
Contre : 4*
Abstentions : -

* Mme Laurence
GUYONNIE, Mme
Hélène URRUTY, M.
Gilles LASSABE,
Mme Stéphanie
LARRAIN-GARBISU

L'an deux-mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Mathieu HORN.

Date de convocation : 23 septembre 2026

Membres présents :

M. Mathieu HORN, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Béatrice ESCOURBIAT, M. Frédéric BILLARD, Mme Fabienne GOYENETCHE, M. Serge DESTUGUES, Mme Morgane CHAZELLE, M. Xavier DAVARD, Mme Martine BECRET, Mme Marie-Christine DUBOY, M. Adberrahmane OUDJEDI, Mme Irène ITHURSARRY, Mme Nathalie BACARISSE, M. François NOGARO, M. Mathieu DELAU, M. Jérôme RANCE, M. Kévin HELENE, Mme Amina EJNAÏNI, M. Guy BOULANGER, Mme Catherine PERLANT, M. Hervé LUYER-TANET, Mme Monia EVENE-MATEO, Mme Laurence GUYONNIE, Mme Hélène URRUTY, M. Gilles LASSABE, Mme Stéphanie LARRAIN-GARBISU.

Membres représentés par pouvoir :

M. Peio BOULIN donne pouvoir à Mme Béatrice ESCOURBIAT

Secrétaire de séance : Mme Fabienne GOYENETCHE

Objet :
**Approbation du
Règlement
Intérieur du
Conseil Municipal**

Rapporteur : Monsieur Christophe MARTIN, *Adjoint délégué aux Finances et à l'Administration générale*

Conformément au Code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation.

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau.

Le contenu de ce règlement est fixé librement par le Conseil Municipal, qui peut ainsi se doter de règles propres visant à faciliter son fonctionnement et à améliorer la qualité de ses travaux dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Où l'exposé de Monsieur Christophe MARTIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Règlement Intérieur annexé à la présente.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 29/09/2026

Le Maire,
M. Mathieu HORN



La Secrétaire,
Mme Fabienne GOYENETCHE

